

DECRET D/2021/.....**128**...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2021/0019/AN DU 07 MAI 2021.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2021/0019/AN du 07 mai 2021, portant répression des fraudes et actes attentatoires aux biens publics et à l'intégrité physique des agents des forces de défense et de sécurité en République de Guinée.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le **18 MAI 2021**.....


Prof. ALPHA CONDÉ